Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401297-20240328-DEL\_2024\_51-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

#### Publiée le 05 avril 2024

# COMMUNE DE SORGUES AMPLIATION

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-huit mars** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 22 mars 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents: Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé: Gérard ENDERLIN

Absent:

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Dominique ATTUEL, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA. Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



## DEL 2024 51

### BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE SUPPLEMENTAIRE 2024

Le budget primitif annexe de la cuisine centrale 2024 ayant été adopté le 14 décembre dernier, les résultats 2023 n'y ont pas été intégrés.

Le compte administratif 2023 ayant été voté et l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 ayant été réalisée, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2024 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire de la cuisine centrale pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit:

- 0,00 € en section de fonctionnement,
- et 23 489,88 € en section d'investissement.

Sur la section d'investissement, l'intégration du résultat reporté en dépenses pour 23 489,88 € est financée par l'affectation du résultat (compte 1068) pour le même montant.

La majoration des opérations d'amortissement de 5 000 € passant le montant 2024 estimé à 19 000 € est financée par la diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

#### **BUDGET CUISINE SUPPLEMENTAIRE 2024**

Chapitre	Article	intitulés	DEI	DEPENSES		RECEITES		
		Section Fonctionnement	DIMINUTION	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION		
		opérations réelles	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS		
	-							
opérations d'ordres								
042	6811	Dotations aux amortissements		5 000,00				
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000,00					
	Totaux		5 000,00	5 000,00	-	-		
Totaux	Totaux Dépenses / Recettes			-		-		
Total	l fonctionne	ement	<u> </u>		-			

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
		Section Investissement	DIMINUTION	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
		opérations réelles	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		23 489,88		
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				23 489,88
		opérations d'ordres				
040	28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles				5 000,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			5 000,00	-
	Totaux		-	23 489,88	5 000,00	28 489,88
Totaux	Dépenses /	Recettes		23 489,88		23 489,88
Total investissement			<u> </u>		_	

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale de la ville 2024 équilibré à 23 489,88 € pour la section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 12 mars 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu le budget annexe de la cuisine centrale 2024 adopté le 14 décembre 2023 ;

Vu le compte administratif 2023 et l'affectation des résultats réalisée ;

Vu le projet de budget supplémentaire 2024 de la cuisine centrale;

Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN;

APRES en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ADOPTE** le budget supplémentaire annexe de la cuisine centrale 2024 équilibré à 23 489,88 € pour la section d'investissement.

#### Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nimes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.